

# Islamo-fellateurs ou collabo-délateurs ? Les deux, mon Général !



Pendant l'Occupation, on nous parle souvent de ces lettres anonymes de « bons Français » qui arrivaient à la kommandatur, et pouvaient envoyer à la mort la personne dénoncée, qu'elle soit résistante ou juive, et parfois les deux.

Et pourtant, dans la France de Macron, la culture de la délation, notamment à cause des lois dites antiracistes, se multiplie, avec, dans le rôle des nouveaux mouchards, les associations dites antiracistes, les associations dites homosexuelles, les associations musulmanes et le parquet aux ordres du pouvoir.



Et, comme si cela ne suffisait pas, après que Manuel Valls a ajouté à la panoplie des délateurs un nouveau machin, la Dilcrah, pour donner du boulot à son copain le préfet Clavreul, la clique de Macron, avec la loi Avia, se prépare à donner les moyens aux collabo-délateurs, par ailleurs islamo-fellateurs, de passer à une vitesse supérieure, en signalant un contenu jugé délictueux à l'hébergeur, qui sera sommé, dans les 24 heures, de retirer le contenu dénoncé, sous peine de lourdes sanctions financières. Des mesures dignes d'un régime totalitaire, dont la France de Macron se rapproche tous les jours.

Pourquoi une telle frénésie délatrice ? Parce que ceux qui osent se prétendre progressistes, humanistes, antiracistes et autres impostures sémantiques ne supportent pas que leur catéchisme sur l'immigration et l'islam soit mis en cause par les faits, par la réalité. Ils n'admettent pas que, tels de

vieux staliniens découvrant qu'ils se sont trompés toute leur vie, on leur prouve que depuis 40 ans leur concept multiculturel et mondialiste est un échec retentissant, sauf pour la minorité qui en profite. Alors, ils ont décidé de nous faire taire par tous les moyens, et la délation-répression en est un.

Il y a cinq semaines, le 20 janvier dernier, notre fondateur, Pierre Cassen, consacrait une vidéo à la culture de la délation, qu'il voyait, dans notre pays, progresser de manière inquiétante.

Depuis, hélas, les exemples se multiplient, qui nous confirment qu'il avait bien raison. Ainsi, il s'est trouvé trois associations homosexuelles, dont la plus connue est Stop Homophobie, pour poursuivre Éric Zemmour devant les tribunaux, suite à une émission sur CNews qui remonte à quatre mois, rien de moins. Le crime du journaliste du Figaro : dans un débat, de fort bonne tenue, avec Nicolas Bouzou, sur la question de la PMA-GPA, il avait tenu ces propos : *« La rencontre du mouvement féministe et du mouvement LGBT fait qu'avec la force de ces minorités, avec leurs relations dans les médias, dans la justice, au sein de l'appareil d'État, ils ont asservi l'appareil d'État à leur idéologie et donc à leurs caprices. »*

*« On a des caprices d'une petite minorité qui tient la main sur l'État et qui l'asservit à son profit, qui va d'abord désagréger la société parce qu'on va avoir des enfants sans père et je viens de vous dire que c'est une catastrophe et deuxièmement qui va faire payer ses caprices par tous les autres Français. »*

[Eric Zemmour poursuivi par l'association Stop Homophobie](#)

On voit toute une stratégie, entamée par un nommé Pierre

Serne, conseiller régional en Île-de-France, porte-parole de Benoît Hamon, et par ailleurs militant LGBT – que nous avons qualifié d’islamo-fellateur, ce qui nous a valu de nouvelles menaces judiciaires du personnage – pour interdire de parole, en multipliant les délations, Éric Zemmour, et plus largement tous ceux qui refusent le discours dominant.

*Excédé par les propos de Zemmour et l’absence de plainte par les associations antiracistes traditionnelles, Pierre Serne a saisi le procureur de la République. Entretien.*  
[pic.twitter.com/ugRKhrZgrb](http://pic.twitter.com/ugRKhrZgrb)

– Loopsider (@Loopsidernews) [November 1, 2019](#)

Naturellement, devant les locaux de CNews, notre grand ami Pierre Serne venait chercher, de la part des militants, majoritairement musulmans, les applaudissements que son action glorieuse méritait. **Islamo-fellateur ou collabo-délateur ?**

Tous ces loustics incarnent, de manière caricaturale, la dictature des minorités qui se met en place. Qu’elle soit le fait des associations homosexuales, féministes, musulmanes, africaines, juives parfois, c’est la course à la victimisation. Force est de constater que cela s’effectue toujours au service de l’islam, contre lequel aucun mot n’est prononcé, et contre la France, et sa liberté d’expression.

Il est intéressant de noter que même Caroline Fourest – qui n’intéresse plus grand monde et essaie malgré tout de continuer à exister – commence à trouver que cela commence à faire beaucoup, et s’en inquiète. –

<https://www.causeur.fr/caroline-fourest-generation-offensee-173341>

Seul souci, aucune autocritique ne vient ponctuer l’œuvre de celle qui, militante LGBT par ailleurs très engagée contre le

Front national (parti qui compte pourtant le plus d'homosexuels dans sa direction, et qui présente une femme pour devenir Présidente du pays), a pourtant, plus que d'autres, contribué à la culture de la délation et à la dictature des minorités.

C'est dans ce contexte de délation généralisée et de judiciarisation du débat que nous évoluons. Depuis le 20 janvier, date de la vidéo de Pierre Cassen, notre président, Guy Sebag, a reçu deux nouvelles convocations par des juges d'instruction l'informant qu'il allait être mis en examen, et même notre ami Francis Gruzelle a reçu, lui aussi, depuis Toulouse, une lettre de ce type, ce qui fait trois nouvelles affaires en vue en un mois ! Pour que nos lecteurs se rendent compte de la nature du harcèlement que nous subissons, nous mettons à leur disposition deux articles incriminés, les deux seuls dont nous ayons connaissance, pour le moment. **Islamofellateurs ou collabo-délateurs ?**

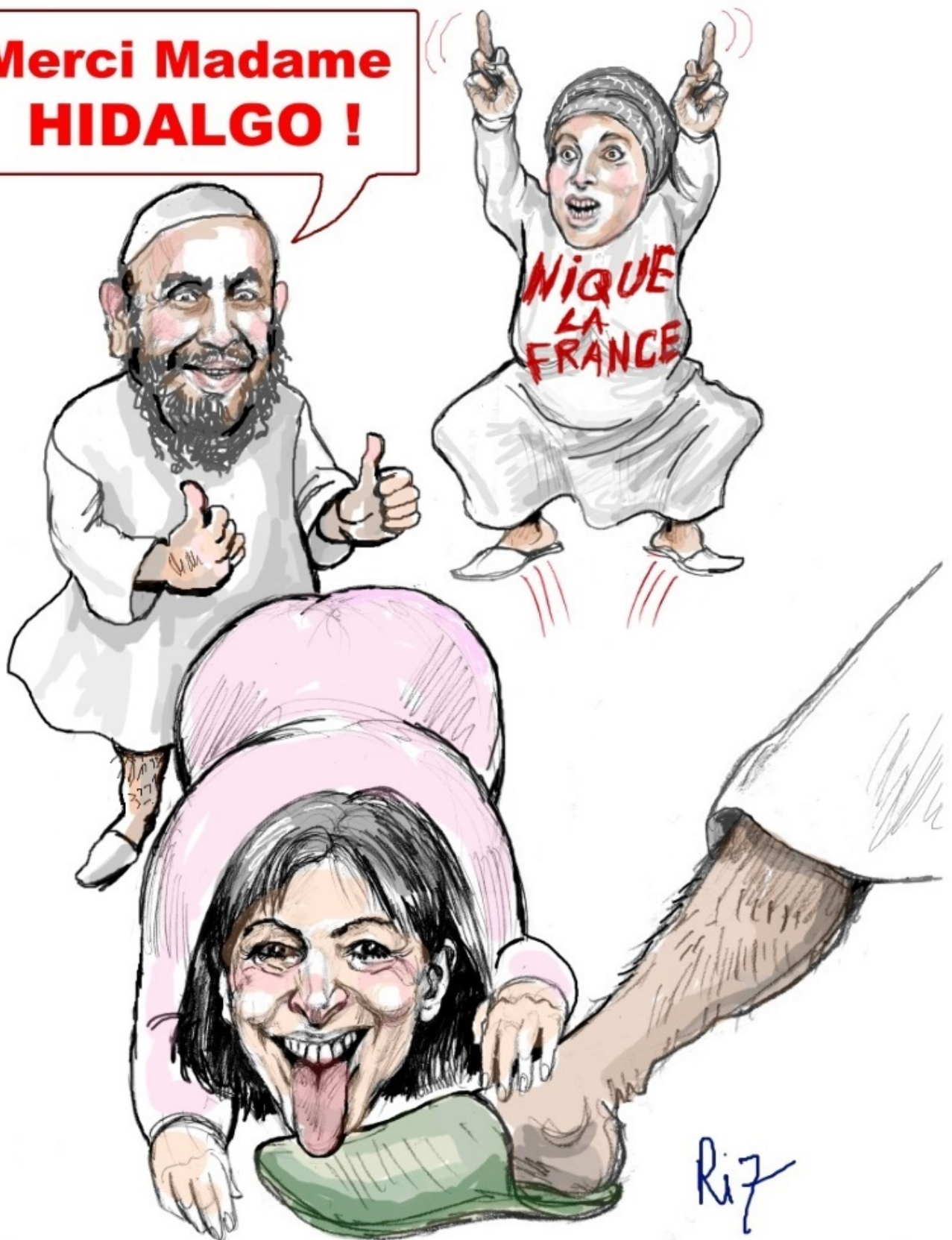
<https://ripostelaique.com/la-fin-de-lislam-est-ineluctable.html>

<https://ripostelaique.com/magasin-uniqlo-opera-un-barbu-a-lentree-et-une-voilee-qui-donne-des-sacs-a-la-clientele.html>

Guy Sebag devait être jugé ce 26 février, mais une épidémie chez les juges a différé ce procès au mois de juin. Nous aurons, le 5 mars prochain, le résultat du procès – coûteux – intenté contre la dessinatrice Ri7 et Pierre Cassen par Anne Hidalgo et ses avocats, pour la publication de ce dessin, en 2014, au lendemain d'une fête du ramadan commémoré à la mairie de Paris ! **Islamofellateurs ou collabo-délateurs ?**



**Merci Madame  
HIDALGO !**

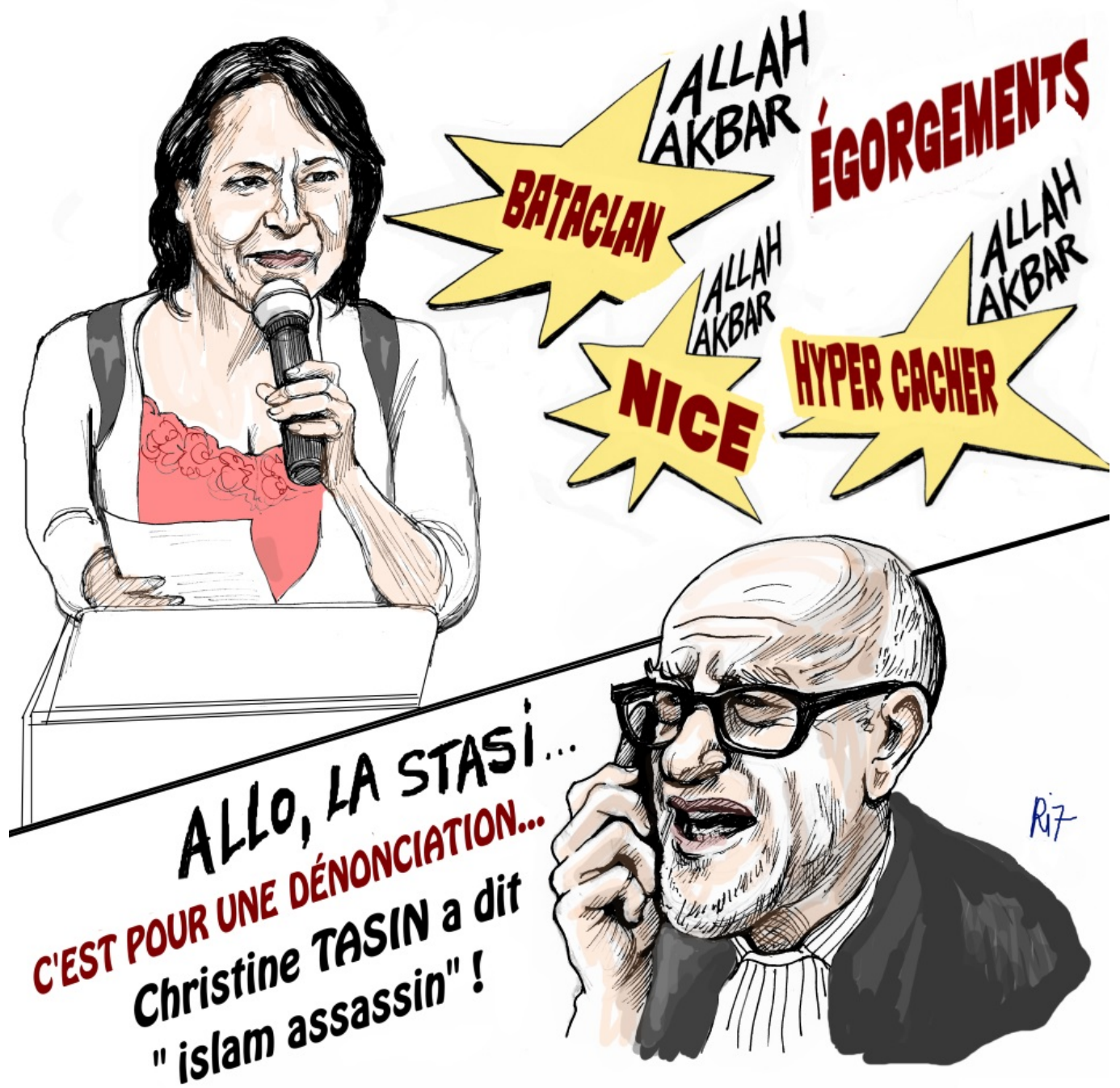


**Dessin de Ri7 : Anne Hidalgo dépose plainte pour injure.**

Le 10 mars prochain, Christine Tasin sera jugée à Nîmes, suite

à la plainte d'un vieux stalinien, ancien député PCF, qui avait organisé un rassemblement, devant la mairie de Beaucaire, suite à la décision de Julien Sanchez, maire RN, de réintroduire le porc, une fois par semaine, dans les cantines scolaires. **Islamo-fellateur ou collabo-délateur ?**

Le 12 mars prochain, Christine, qui ne va pas chômer, passera en appel, suite à un signalement de la Licra, à cause des autocollants « Islam assassin, islam dehors », qui ont ému le parquet, représentant du gouvernement, davantage que les appels au meurtre contre les Blancs du rappeur Nick Conrad. **Islamo-délateurs, ou collabo-délateurs ?**



Le 2 avril, nous serons confrontés à un autre procès ahurissant : même les morts s'acharnent contre Riposte Laïque ! C'est Pierre Bergé, pourtant décédé, qui nous poursuivra devant la 17<sup>e</sup> chambre, sur la demande de son « mari » Madison Cox. Le colérique propriétaire du Monde n'avait pas supporté un article de Caroline Corbière – pourtant confirmé depuis la sortie d'un livre accablant de l'ancien chauffeur du mécène de toute la gauche – sur le trio Bergé-Lang-Mitterrand. **Islamofellateur ou collabo-délateurs ?**



Et nous aurons encore, avant les vacances, à notre connaissance, encore d'autres procès, grâce à nos grands amis Gilles Clavreul, Nicolas Hénin, Éric Roulot (maire PCF de Limay), Gérald Darmanin, sans oublier quelques procureurs aux ordres... **Islamo-fellateurs ou collabo-délateurs ?**

Les deux, mon Général !